



28 rue Gambetta, 06140 Vence - France
Tél. : +33 6 62 38 12 52 - infos@aikido-harmonie.com - www.aikido-harmonie.com

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Dimanche 14 novembre 2021 à 18h

Exceptionnellement compte tenu de l'annulation du stage de l'été 2021 et des conditions sanitaires l'Assemblée Générale s'est déroulée en visioconférence

Compte rendu réalisé par : Aurélie Bousquet et traduit en anglais par Thomas Hyndrak

13 présents : Besrest R. (Secrétaire adjoint), Boulmer N., Bousquet A. (Secrétaire), Bonzon R., Durupt M., Fernandez M. (Présidente adjointe), Hincelin A. (Trésorier), Kikuchi A., Le Derf S. (Président), Malval A., Pozzi A., Remise C, Schwartz MP.

Aucun membre représenté par procuration – cf. conditions sanitaires et techniques

L'association comprend 77 membres, **le quorum n'est pas atteint.**

Après vérification sur les moyens de communication (e-mail - Messenger...), aucun membre absent ne semble dans l'incapacité technique de rejoindre la réunion en visio-conférence. Donc, pour des raisons techniques et de calendrier, et avec l'accord unanime des participants, l'assemblée générale n'est pas reportée.

Stéphane Le Derf président de l'association commence par remercier les adhérents d'être présents à cette Assemblée Générale ainsi que les autres membres du bureau pour leur travail. Il précise que cette assemblée générale sera courte et qu'il n'y aura pas de décision importante à prendre puisque qu'il y a eu peu d'activités de menées en 2020 à cause de l'annulation du stage.

Il prévient que l'Assemblée Générale est enregistrée avant de présenter l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2020 est soumis au vote de l'assemblée pour son approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport moral de 2020

Stéphane Le Derf présente le rapport moral de 2020 :

- L'objet de l'association est inchangé

- Le nombre d'adhérents est passé de 126 en 2019 à 65 en 2020. Cette baisse de moitié du nombre d'adhérents s'explique en partie par l'arrêt du tarif préférentiel pour les adhérents et par l'annulation du stage en 2020 à cause du contexte sanitaire.

Le rapport moral des activités de 2020 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport financier 2020

André Hincelin, trésorier, rappelle que les documents qui détaillent la trésorerie sont sur le site internet de l'association, puis il présente les principaux postes du rapport financier 2020 :

- Principales recettes : 1 155 €
- Les dépenses : 1 549,05 € (Voir bilan 2020)
- **Balance de l'exercice 2020 : - 394,05 €**

Pour plus de détails, voir bilan 2020

Le trésorier précise que le dédommagement financier équivalant à \$ 5 000 en faveur d'Ikeda Sensei voté lors de la précédente assemblée générale ne figure pas sur le bilan comptable de 2020, car le virement n'a pu être effectué qu'au mois de janvier 2021. Il fait également remarquer que la rémunération du livret A a diminué en passant de 0,7 % à 0,5 %.

Le rapport financier de 2020 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Rapport d'activités de 2021

Annulation du stage :

Le président rappelle que le stage a été annulé pour la deuxième année consécutive. Cette décision a été prise après de nombreuses discussions entre les membres du bureau. De plus, Ikeda Sensei a fait savoir aux membres du bureau qu'il n'était disposé à voyager et animer un stage international dans un contexte sanitaires encore incertain.

Report des adhésions 2020 et 2021 :

Les adhésions de 2020 et de 2021 sont automatiquement reportées à l'année 2022. **Il est donc demander aux adhérents d'être vigilants en 2022 au moment des inscriptions pour ne pas adhérer 2 fois.** Aikido Harmonie devrait alors procéder à des remboursements via Paypal, ce qui engendrerait des frais pour l'association.

Proposition du bureau

Rassembler et restaurer les vidéos des stages animés par Saotome Sensei des années 1990 :

Il existe plusieurs films des stages animés dans les années 1990 par Saotome Sensei qui sont au format VHS. Enfin de préserver une partie de l'enseignement de Sensei, les membres du bureau propose de rassembler les VHS existantes, de les restaurer et de

proposer un montage plus dynamique. Les vidéos ainsi restaurées seraient mises sur la chaîne YouTube de l'association et ainsi accessibles à tous.

Un premier devis a été réalisé par David Charpentier, vidéaste professionnel et aikidoka, qui avait déjà réalisé plusieurs clips vidéo pour les 25 ans du stage.

Le devis est présenté aux participants de l'Assemblée Générale. Il est à noter que le devis présente des tarifs selon la durée du film original. À ce jour, on estime que la durée totale des stages enregistrés avoisine les 4h.

Suite à cette proposition, s'engage une discussion avec plusieurs participants. Sur le principe, les participants sont pour que l'association entame ce travail d'archive et de mémoire. La principale difficulté réside à trouver des copies en bon état. Stéphane Le Derf précise qu'il a déjà demandé, sans succès, aux personnes qui à l'époque avaient filmé les stages s'ils possédaient encore les originaux. Aurélie Bousquet (secrétaire) signale qu'Alain Guillabert possède plusieurs copies au format VHS des stages de Saotome Sensei, qui à l'époque lui avaient été transmises par Jean-Michel Mérit.

Le bureau va rassembler les VHS des stages de Saotome et en fonction de leur quantité et de la qualité, demandé à David Charpentier un nouveau devis.

Création d'un clip vidéo des 30 ans de l'association :

Le bureau propose qu'un clip court soit réalisé pour garder une trace des 30 ans de l'association qui seront fêtés en août 2022. À nouveau, le bureau demandera un devis à David Charpentier.

Marc Durupt propose que l'association fasse plusieurs demandes de devis, car mis bout à bout les sommes versées à un seul prestataire commence à devenir importante.

Aurélie Bousquet rappelle qu'il est difficile de photographier ou de filmer de l'aikido pour une personne extérieure à la discipline. De plus, Stéphane Le Derf rappelle qu'en prenant une personne extérieure au stage qu'il faudrait également la payer pour qu'elle puisse rester pendant la durée du stage.

Aurélie mentionne qu'elle connaît un pratiquant d'aikido et vidéaste professionnel qui a déjà réalisé des vidéos pour son club. Elle propose de le recontacter pour lui demander un devis s'il est à son compte ou à minima pour qu'il aide les membres du bureau à évaluer les devis présentés par David Charpentier.

Les participants reconnaissent qu'il est important que la personne qui s'occupera de filmer et de faire le montage vidéo connaisse la discipline, si l'on souhaite avoir une vidéo de qualité. Ayant conscience de la difficulté pour trouver un professionnel ayant cette double casquette, les participants sont d'accord pour à minima faire relire les devis proposés par un autre professionnel.

Questions diverses

Les adhérents demandent si le stage pour l'été 2022 aura lieu.

Stéphane Le Derf répond qu'il ne peut pas savoir comment le contexte sanitaire va évoluer, mais il est plutôt optimiste, car la situation semble s'améliorer. Il précise que si un pass sanitaire doit être nécessaire à la pratique, alors l'association mettra en place ce qu'il faut pour le contrôler.

Stéphane Le Derf rappelle que les 30 ans de l'association seront organisés en 2022 selon les modalités présentées et votées lors de l'assemblée générale 2020.

Rappels :

En 2022 aura lieu les élections pour renouveler l'ensemble du bureau. Les demandes de candidature seront à transmettre par mail, voie postale ou en main propre avant le lundi 22 août 2022 au bureau. Pour l'instant aucun des membres du bureau actuel n'a annoncé son souhait de se représenter.

La soirée anniversaire aura lieu le mardi 23 août 2022 (demande de confirmation de la mairie en cours)

Fin de l'assemblée générale à 19h

Date du prochain stage : du 20 au 28 août 2022

Président,
Stéphane Le Derf



Secrétaire,
Aurélie Bousquet

